

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - Frs 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LEGITIMEMENT PLUMES

La Cour Suprême des Etats Unis vient de décider que les transactions pour livraison future faites sur le parquet du Board of Trade de Chicago sont parfaitement légales, bien qu'il soit absolument avéré que les trois quarts des transactions ne sont pas suivies de livraisons. La Cour a déclaré qu'elle n'était pas prête à dire que les transactions sur le parquet doivent être condamnées comme affaires de jeu.

En conséquence, ceux qui viennent de se faire plumer dans la récente baisse du blé auront au moins la satisfaction d'apprendre qu'ils ont perdu leur argent d'une manière absolument légitime; sera-ce aussi une consolation?

ASSEMBLEE MENSUELLE DE L'ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

L'Association des Epicieris de Montréal a tenu son assemblée mensuelle, le jeudi 4 mai, dans sa nouvelle salle de réunion, rue St Denis, établissement de M. Ethier.

M. P. Daoust, président, occupait le fauteuil présidentiel, ayant à ses côtés M. A. Laurendeau, secrétaire et M. P. Bruneau, trésorier.

La lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée, qui sont approuvées.

Le trésorier lit son rapport qui accuse une balance en caisse de \$286.52. Ce rapport est approuvé.

La lecture est donnée de lettres de MM. A. Tremblay, J. H. Lamarche et Wilfrid Lapointe, demandant à être rayés comme membres de l'association. Accepté.

La lecture est également faite d'une lettre de M. F. X. St-Charles, M. St-Charles ayant donné sa démission comme membre parce que, n'étant plus marchand détaillant, il ne pensait pas avoir le droit de continuer à faire partie de l'association. Cependant il est prêt à continuer à faire partie, si l'association le désire. Approuvé.

La question du pique-nique est ensuite

mise en discussion. Certains membres étant en faveur d'un pique-nique fait à Montréal, d'autres en faveur d'un pique-nique fait en dehors, il est décidé de convoquer une assemblée spéciale pour le jeudi 11 mai, afin de régler cette question.

On procède ensuite à la nomination des membres des différents comités.

Comité général: Président, M. P. Daoust; membres: MM. l'échevin Lapointe, A. Beaudry, Chartrand, Turner, Raby, J. A. Doré, Bruneau.

Comité des Jeux: Président, M. N. Séguin; Membres: MM. Mesnard, E. M. St-Denis, Landry, Fortin, J. O. Lévêque, G. A. Archambault, H. Poirier, Bergeron.

Comité de transport: Président, M. J. A. Beaudry, Membres: MM. l'échevin Lapointe, Ménard, Daoust, Landry, Bigaouette et Bruneau.

Comité des danses: Président, M. J. Boileau. Membres: MM. Lévêque, Laurendeau, J. A. Dionne, Chartier, St-Denis.

Comité de souscription: Président, M. l'échevin Lapointe. Membres: Bergeron, Beaudoin, Chartrand, Daoust, Girardin, Bigaouette, Guilmin, Séguin, Galarneau, Upton, Deschamps, de Repentigny.

Comité des impressions: Président, M. Bigaouette. Membres: MM. Bergeron, Guilmette, Chartier, Beaudoin, Boileau, Bruneau, Plode.

Comité des rafraichissements: Président, M. Beaudoin. Présidents conjoints: MM. P. Daoust, Chartrand, échevins Turner, Paquin, Viau, Lapointe, Vallières, Ricard.

La motion faite par M. Bruneau, à la dernière séance, à l'effet de transférer les fonds de l'association à une banque commerciale est approuvée, et l'on choisit la Banque provinciale, département d'épargne.

Une commission composée du président, du secrétaire et du trésorier est nommée pour s'occuper de la question d'augmentation du montant des licences.

M. J. A. Beaudry, secrétaire de la Fédération des marchands détailliers lit à l'assemblée une lettre de Sir Wilfrid Laurier, affirmant que le gouvernement s'occupera activement de régler la question des timbres de commerce.

L'assemblée s'ajourne.

FEDERATION DES COMMERCANTS DETAILLEURS DE LA CITE DE MONTREAL

Cette association a tenu son assemblée mensuelle le 10 mai dans son nouveau local de la rue St-Denis, sous la présidence de M. J. G. Watson.

Parmi les membres présents nous avons remarqué MM. J. A. Beaudry, Jean Lamoureux, l'échevin E. Larivière, Placide Daoust, L. R. Trudeau, A. Provost, N. Chartrand, A. Rouleau, L. Adelstein, A. T. Frank et autres.

Il a surtout été traité de questions de routine. Une motion a été déposée par M. A. Rouleau à l'effet de modifier la constitution de la Fédération en ce qui concerne le quorum et il est probable qu'une assemblée pour discuter cette question au mérite sera convoquée très prochainement.

LE GAZ

La franchise de 15 ans

Pas plus tard que la semaine dernière "Le Prix Courant" faisait remarquer, à propos du règlement imposant une taxe sur les machines automatiques, avec quelle négligence, avec quel sans-façon les questions les plus sérieuses sont traitées au Conseil Municipal.

Dans la question du gaz il y a plus encore que de la négligence. Malgré la charte de la ville qui veut que tout octroi de franchise ne soit accordé qu'en vertu d'un règlement, le Conseil a voté par simple résolution une nouvelle franchise de 15 ans à la M. L. H. & P. Il serait peut-être bien de faire passer un examen aux candidats à l'échevinage avant de leur confier un mandat, car s'il est quelqu'un qui doit savoir quels sont